

Séminaire en SHS et santé publique
Comment mieux équiper la prise de décision en santé au travail ?
Enjeux autour de la production de connaissances scientifiques et d'expertises

Responsables :

Emilie Council, EHESP, IRIS-Paris 13

Emmanuel Henry, IRIS, CNRS-Université Paris-Dauphine

Programme de la séance introductive

Vendredi 7 février 2014

9h30-17h30

Université Paris-Dauphine Salle A 711 (traverser la cour pour se rendre dans l'aile A et prendre l'ascenseur jusqu'au 7^e étage)

L'objectif de cette première séance est double : d'une part, présenter les enjeux du séminaire et proposer un mode opératoire pour l'organisation et la conduite des séances à venir ; d'autre part, proposer une première discussion à partir du partage d'expériences de la part d'acteurs impliqués dans l'expertise en santé au travail.

9h30 : Accueil

10-13 h : L'expertise en santé au travail au milieu du gué : Quels progrès depuis la crise de l'amiante ? Quels angles morts aujourd'hui ?

Cette première matinée a pour objectif de présenter les enjeux du séminaire. Les interventions d'Emmanuel Henry et d'Emilie Council auront pour objectif de faire un état des lieux des transformations récentes de l'expertise scientifique dans le domaine de la santé au travail. Ils chercheront à la fois à montrer les apports de ces transformations contemporaines et les limites qui apparaissent aujourd'hui, conduisant à la mise en place de ce séminaire. Pascal Marichalar, chercheur au CNRS (IRIS) ayant fait sa thèse de doctorat sur la médecine du travail, reviendra en fin de matinée sur les différentes formes d'expertise et d'engagement scientifiques rencontrées parmi les médecins du travail.

Emmanuel Henry (IRISSO, Université Paris Dauphine) : Dans quelle mesure les transformations récentes de l'expertise scientifique en santé au travail permettent-elles une réorientation de l'action publique ?

Emilie Council (EHESP, IRIS-Université Paris 13) : Place de l'épidémiologie dans l'expertise en santé au travail : Quelles approches ? Quelles limites ?

Pascal Marichalar (CNRS-IRIS) : Portraits croisés d'« experts » médecins du travail

13-14h : Déjeuner

14h-17h30 : Les dispositifs de veille et d'expertise en santé au travail : retour d'acteurs

L'après-midi propose de confronter différentes initiatives ayant permis de renouveler les dispositifs de production de connaissances et d'expertise dans le domaine de la santé au travail. L'objectif est de permettre, à travers ces interventions et les discussions, d'ouvrir un débat sur les apports et les limites de différents dispositifs ou expériences.

François Dosso (Mineurs CFDT) : Retour d'expérience sur une mobilisation syndicale en santé au travail

Catherine Buisson, Marcel Goldberg, Ellen Imbernon (InVS) : Le département Santé-travail de l'Institut de veille sanitaire (InVS)

Comment mieux équiper la prise de décision en santé au travail ? Enjeux autour de la production de connaissances scientifiques et d'expertises

Responsables :

Emilie Council, EHESP/Paris 13

Emmanuel Henry, IRISSO, CNRS-Université Paris-Dauphine

Durée 18 mois (6 à 7 séances) : février 2014 – juillet 2015.

L'expertise scientifique en santé au travail a connu depuis une vingtaine d'années d'importantes transformations notamment suite à la crise de l'amiante et aux différentes crises de santé publique ayant émaillé la décennie 1990. L'idée d'avoir besoin d'une expertise pour gérer les risques professionnels paraissait presque hors sujet au début des années 1990, comme en témoigne l'absence d'évaluation épidémiologique du risque amiante avant la forte publicité donnée à cette question. Aujourd'hui, le ministère du Travail peut s'appuyer sur le département santé travail de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et sur l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour instruire un nombre de questions de plus en plus important. L'émergence de ces agences en charge de l'expertise scientifique et plus largement la montée de l'expertise scientifique des questions de santé au travail est significative d'un double processus : l'inscription progressive des questions de santé au travail dans le champ de la santé publique et l'importance croissante des dimensions scientifiques dans la réponse apportée aux questions de « sécurité sanitaire ».

Les sciences humaines et sociales (notamment la sociologie, la science politique et la sociologie des sciences) ont pour leur part depuis plusieurs décennies analysé les transformations contemporaines de l'action publique dans le domaine de la gestion des risques collectifs et de la santé publique. Un certain nombre de réflexions issues des SHS (notamment celles autour de l'organisation de l'expertise ou autour des questions d'hybridation des savoirs scientifiques et « profanes ») ont d'ailleurs joué un rôle dans les transformations contemporaines du recours à l'expertise dans les domaines de la santé publique et de la santé au travail. Toutefois les SHS ont longtemps été (et tendent toujours à être) cantonnées à un rôle d'analyse des représentations du public (supposées irrationnelles) face à un risque censé être mesuré objectivement par l'expertise scientifique.

Parallèlement à ces transformations institutionnelles, depuis les années 1970, plusieurs initiatives de terrain et/ou scientifiques ont cherché à attirer l'attention sur un certain nombre de problèmes de santé au travail ou de santé environnementale insuffisamment éclairés par l'expertise institutionnelle (sans vouloir être exhaustif, citons notamment la silicose, l'amiante, les retombées de Tchernobyl, les expositions aux radiations des sous-traitants du nucléaire) ou ont cherché à peser plus durablement sur la définition scientifique et publique du problème de la santé au travail (publication du livre *Les risques du travail* en 1985, mobilisations de l'association Alert au cours des années 1990, notamment).

Contrairement à ce qui a pu se passer dans le cas des mobilisations autour du sida qui ont réussi à peser sur la définition scientifique et institutionnelle de la maladie (voir les travaux de Steven Epstein aux Etats-Unis ou de Janine Barbot en France) ou dans le cas de certaines mobilisations autour de l'exigence d'une justice environnementale aux Etats-Unis (voir les travaux de Barbara Allen sur la Louisiane ou de Phil Brown sur le Massachusetts), dans le cas de la santé au travail en France, les deux mouvements (d'institutionnalisation d'une expertise scientifique et de mobilisations cherchant à redéfinir les enjeux de santé au travail en questions de santé publique) ne se sont pas du tout rapprochés. Ils sont même restés, sauf exception(s), particulièrement étanches l'un à l'autre, l'expertise institutionnelle se souciant en premier lieu de la reconnaissance scientifique de ses travaux et les mouvements sociaux restant très en prise avec les problèmes sociaux qu'ils veulent mettre en lumière sans se trouver en position de modifier les définitions officielles du problème. Différents facteurs expliquent cette imperméabilité :

- la faiblesse de la santé publique au profit de la médecine curative pensée en premier lieu autour de la relation individualisée patient-médecin ;

- la faiblesse de l'épidémiologie en France qui n'a commencé à obtenir droit de cité qu'à partir de l'épidémie de sida ;

- fort ancrage de l'épidémiologie académique dans les sciences statistiques et mathématiques, parfois au détriment des enjeux de santé publique ;
- le développement du système français de sécurité sanitaire suite aux crises des années 80 et 90, avec la création des agences et un recrutement sans précédent (tant quantitativement que qualitativement) de scientifiques dédiés à l'organisation voire à la production de veille sanitaire et d'expertises, au détriment des organismes de recherche traditionnels (Inserm, CNRS) ;
- le cloisonnement des institutions (et des plans préparés par elles) relatifs à la santé au travail et à la santé publique, malgré le T du Travail ajouté à l'AFSSE - devenue ANSES - et la création d'un Département Santé-Travail à l'Invs.

Ce séminaire vise à faire se rencontrer et réfléchir ensemble des chercheurs issus à la fois des disciplines traditionnellement mobilisées dans les processus d'expertise publiques (épidémiologie, toxicologie...) et des chercheurs issus des SHS travaillant sur ces questions. Ce séminaire se fixe pour objectif d'analyser les raisons historiques, sociales et méthodologiques de ce double cloisonnement - santé au travail *versus* santé publique, expertises institutionnelles *versus* expertises de terrain - et de chercher à quelles conditions et dans quelle mesure, ces distances pourraient être réduites. Il part de l'hypothèse qu'une réflexion menée par des chercheurs ayant la volonté de dépasser leurs frontières disciplinaires ou institutionnelles peut permettre d'ouvrir de nouvelles pistes dans le domaine de la production de connaissances pour l'action publique.

Le séminaire rassemblera un nombre volontairement restreint de chercheurs aux profils différents :

- épidémiologistes intervenant sur des questions de santé au travail ou de santé environnementale,
- des toxicologues ou des scientifiques d'autres disciplines, dans la mesure où ils auraient aussi été conduits à jouer un rôle d'expertise,
- sociologues, politistes et/ou historiens travaillant sur la santé au travail et s'interrogeant sur le rôle des connaissances scientifiques et des mobilisations,
- des acteurs de terrain étant intervenus dans des mobilisations ayant abouti à la production de connaissances nouvelles.

L'idée est de rassembler un groupe de 20 à 25 personnes qui constituerait un groupe relativement stable sur la durée du fonctionnement de ce séminaire avec des séances tous les 2 mois environ.

Après une première séance présentant les enjeux du séminaire, les séances seraient l'occasion, à partir d'exemples précis, d'interroger les biais et délais induits par les formes de l'expertise institutionnelle, de mettre en évidence les difficultés à traduire en termes de connaissances scientifiques reconnues les découvertes des mouvements militants, et de réfléchir à partir de ces cas quelles pourraient être les formes d'une expertise renouvelée dans ce secteur.